

## Attestation d'assurance Responsabilité Générale

Pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 au 31 Décembre 2026

La Société **SMACL Assurances** (Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 301 309 605 - Siège social : 141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9), atteste que la **FEDERATION FRANCAISE DE FORCE** (sise 1825 Route de Courcouac 33550 HAUX) est assurée au titre du contrat n° **3010-0001\_351010**, garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par l'assuré du fait de ses activités. Cette assurance s'applique tant à l'égard des tiers en général qu'envers les propriétaires des locaux utilisés occasionnellement, pour les dommages d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et de bris de glace.

### Les montants garantis à ce titre par le contrat sont les suivants :

GARANTIES	MONTANTS (non indexés par sinistre)	FRANCHISE
<b>Responsabilité civile générale y compris intoxication alimentaire</b>	8.000.000 € Sous réserve des sous limitations suivantes	
<b>Dont :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dommages corporels</li> <li>- Dommages matériels et immatériels consécutifs à un dommage matériel</li> <li>- Atteinte accidentelle à l'environnement</li> <li>- Préjudice écologique et frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux</li> <li>- Dommages aux biens confiés, loués et empruntés</li> <li>- Locaux occasionnels d'activité : incendie, explosion, dégâts des eaux, bris de glace</li> <li>- Responsabilité personnelle des dirigeants</li> <li>- Vestiaire organisé</li> </ul>	8.000.000 € 3.000.000 € 1.500.000 € 150.000 € 5.000 € 1.000.000 € 350.000 € 2.000 €	<b>NEANT</b>  SAUF dommages aux biens mobiliers et immobiliers ainsi que les dommages aux biens confiés : 150 €
<b>Défense Pénale et Recours</b>	16.000 €	

Cette attestation est délivrée, sous réserve du paiement de la prime, pour servir et valoir ce que de droit, et ne peut en aucun cas engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle ne saurait présenter un caractère exhaustif.

Fait à Bretteville-sur-Odon, le 05/02/2026

**Pour SMACL assurances**  
Par délégation (cachet et signature du courtier)

**HELMETT**  
3 BD Richard Lenoir - 75011 PARIS  
Tél. : 01 44 73 46 46  
Oras : 07000475

HELMETT, SAS de courtage en assurances au capital de 17.403.808 € - Exploitant J0.069.201 - Code APE 6622Z - Siège social : 3 Boulevard Richard Lenoir 75011 PARIS - Tel : 01 44 73 46 46 - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07000475 (vérifiable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr)). L'autorité compétente est l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris CEDEX 09 ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)). Réclamation : les réclamations peuvent être adressées à votre interlocuteur habituel, par courrier à l'adresse postale ci-dessus ou courriel à l'adresse [sollicitations@helmett-assurances.com](mailto:sollicitations@helmett-assurances.com). Médiation : en cas d'échec de votre réclamation dans un délai de deux mois à compter de son envoi, vous pouvez saisir le Médiateur de l'Assurance par courrier à l'adresse postale suivante : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou via le formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante : <https://www.mediation-assurance.org/contact>.

